



**Participation du public aux décisions des
autorités de l'Etat ayant
une incidence sur l'environnement**

Note de présentation

Courriel : contact@comite-peches-normandie.fr

Note de présentation relative au projet de la délibération n°2026/E-CRU-SM-XX portant création de la licence crustacés dans la zone de compétence du CRPME de Normandie secteur Seine-Maritime

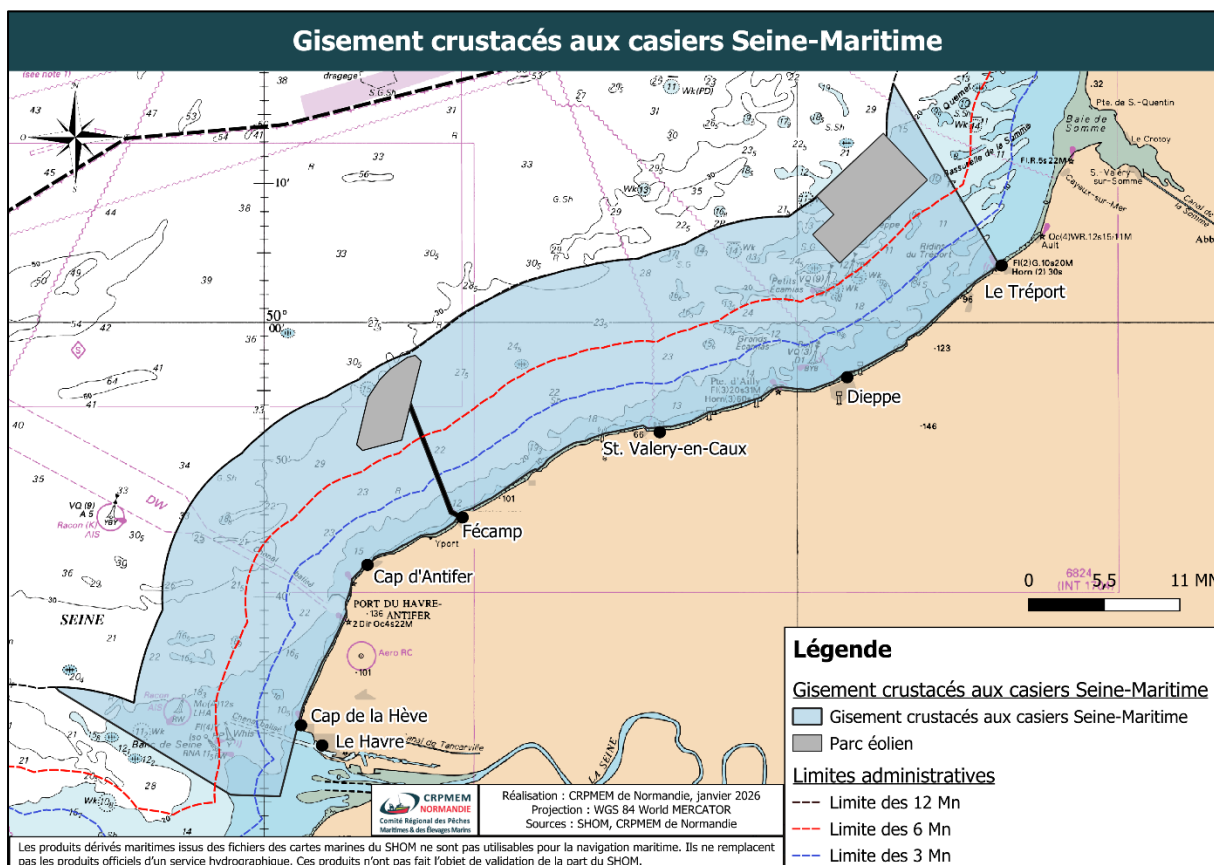
En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement, les projets émanant du CRPME de Normandie doivent être soumis à la consultation du public pendant **21 jours minimum**

Contexte : La délibération portant création de la licence crustacés dans la zone de compétence du CRPME de Normandie secteur Seine-Maritime

Cette délibération révisé le contingent des licences crustacés dans le secteur de la Seine-Maritime. Actuellement, le contingent de licence crustacés sur ce secteur est de 150 licences. Il est fixé un critère d'objectif à 35 licences.

Le contingent sera réduit selon un mécanisme intégré dans la délibération attribution arts dormants en vigueur.

Objectif : Avoir un contingent cohérent avec les autres licences arts dormants et éviter un report d'effort de pêche sur les crustacés et en perspective de créer une licence arts dormants unique.



Le projet est consultable :

- Par voie électronique à l'adresse suivant : contact@comite-peches-normandie.fr
- Sur place en version imprimé par demande auprès des services du CRPMEM de Normandie.
- Sur le site internet de la DIRM MEMN et sur le site du CRPMEM de Normandie : [Consultations du Public - CRPMEM de Normandie \(page 1\) | Direction Inter-régionale de la Mer - Manche Est - Mer du Nord](#)

Les observations du public doivent être envoyées à l'adresse courriel suivante :
contact@comite-peches-normandie.fr

La consultation est ouverte à partir du 2 juillet 2026 pour une durée de 21 jours soit jusqu'au 23 juillet